

VISA DE TRAVAIL

Version: 13/02/2019

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS POUR LE VISA DE TRAVAIL

- 1 **Le passeport original, comportant au moins 2 pages vierges côte à côte réservées aux visas et valable encore au moins 1 an et demi à compter de la date à laquelle le visa est délivré**
- 2 **Une photocopie de la page des données du passeport (photo et signature)**
- 3 **Une photographie couleur conforme aux normes mentionnées sur notre site [Internet](#)**
 - Votre photo doit être collée sur le formulaire
- 4 **Le formulaire de demande de visa rempli sur le site visa.kdmid.ru**
 - Votre formulaire devra être imprimé et signé avec un **stylo noir** (signature du requérant uniquement)
 - Pour le choix du lieu de dépôt de vos documents, vous devez indiquer le Centre de visa où vous vous apprêtez à déposer les documents
 - Les détenteurs de passeport Américain, Irlandais, Britannique, Danois et Canadien doivent fournir 2 exemplaires du formulaire (dans notre bureau à Marseille les passeports britanniques sont acceptés uniquement avec les invitations FMS ou Telex)
- 5 **Un des documents suivants :**
 - Une invitation établie par le Service Fédéral de l'Immigration de la Fédération de Russie
 - Une décision du Ministère des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie (telex)
- 6 **L'original d'une police d'assurance médicale comportant les éléments suivants :**
 - La date, le tampon de l'assureur et la signature de l'assureur
 - Le numéro de la police
 - Le nom complet de l'assuré(e)
 - Les coordonnées de l'assureur
 - La police d'assurance doit couvrir toute la durée du séjour en Russie pour les visas d'une ou deux entrées(s), ou la durée du premier voyage pour les visas à entrées multiples
 - La liste des services médicaux et des transports médicaux, dont le rapatriement
 - Le territoire de la couverture : Monde entier, Fédération de Russie ou Europe, y compris la Russie

Les polices d'assurance et les lettres-attestations ne comportant pas les éléments mentionnés ci-dessus ainsi que les formulaires standards portant le cachet de la compagnie d'assurance ne seront pas acceptés.
- 7 **Un certificat de dépistage du SIDA indiquant que le ressortissant étranger est séronégatif (en cas de demande de visa de plus de 90 jours uniquement)**
- 8 **Documents additionnels en fonction de votre cas**

LISTE DES DOCUMENTS ADDITIONNELS

Si vous êtes ressortissant d'un pays autre que la France, la Suisse ou d'un pays de l'Union Européenne (sauf l'Irlande, la Grande-Bretagne ou le Danemark)

- L'original et une photocopie d'un titre de séjour en France en cours de validité (non nécessaire si vous êtes ressortissant du Liechtenstein)
- L'original et une photocopie d'un titre de séjour permanent en France d'une validité de plus de 90 jours pour les ressortissants des pays suivants : Albanie, Bahreïn, Venezuela, Haïti, Égypte, Lesotho, Libye, Macédoine, Mali, Mexique, Nouvelle-Zélande, Émirats Arabes Unis, Oman, République de Corée, Arabie Saoudite, Sierra Leone, Guinée Equatoriale, Afrique du Sud, Japon
- L'original et une photocopie d'une autorisation de séjour illimité en France ou tout autre document similaire est exigé(e) pour les ressortissants des pays suivants : Algérie, Angola, Afghanistan, Bangladesh, Vietnam, Géorgie, Inde, Irak, Iran, Chine, République Populaire Démocratique de Corée, Népal, Nigeria, Pakistan, Rwanda, Syrie, Somalie, Tchad, Sri Lanka, Éthiopie
- Pour les détenteurs de passeport de pays qui ne figurent pas ci-dessus ou ci-dessous, il faut fournir un titre de séjour en France ou une photocopie de visa français, catégorie « D »

Si vous êtes détenteur d'un passeport Irlandais, Britannique ou Danois

- L'original et une photocopie d'un titre de séjour/ pièce d'identité en France **ou** une attestation de travail/étude en France **ou** l'attestation de domicile de la mairie (dans notre bureau à Marseille les passeports britanniques sont acceptés uniquement avec les invitations FMS ou Telex)

Si vous êtes détenteur d'un passeport Américain

- L'original et une photocopie d'un titre de séjour en France. S'il n'y a pas de titre de séjour, le traitement de la demande sera d'un minimum de 8 jours ouvrés à Paris et à Nice
- L'original et une photocopie d'un titre de séjour/ pièce d'identité en France **ou** une attestation de travail/étude en France **ou** l'attestation de domicile de la mairie est requis dans notre bureau à Marseille

Si vous êtes détenteur d'un passeport Canadien

- Aucun document confirmant un séjour en France est requis dans notre bureau à Paris et à Nice
- L'original et une photocopie d'un titre de séjour/ pièce d'identité en France **ou** une attestation de travail/étude en France **ou** l'attestation de domicile de la mairie est requis dans notre bureau à Marseille

IMPORTANT : L'Ambassade de la Fédération de Russie en France peut exiger des documents supplémentaires avant de délivrer un visa, vous convoquer à un entretien ou prolonger le délai nécessaire à l'examen de votre demande de visa.

Je confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimums de traitement de ma demande et les accepte.

Date: _____

Signature: _____